

INTRODUCTION ET PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Une espèce exotique envahissante (EEE) est un végétal, un animal ou un micro-organisme qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement et sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.

Nos priorités d'intervention



BERCE DU CAUCASE



Portion Chaudière-Appalaches du bassin versant de la rivière Chaudière, le long des cours d'eau et des fossés.



RENOUÉE DU JAPON

Territoire du COBARIC, le long des routes et dans les fossés.



MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Présence confirmée dans le lac des Abénaquis, le lac Mégantic et le Grand marais Denis-Sylvain.



Plante mesurant 2 à 5m de hauteur, fleurs blanches en ombelle mesurant de 25 à 50 cm de diamètre. Colonise le territoire en prenant la place des espèces indigènes. Sève toxique provoquant des lésions cutanées.

Plante mesurant jusqu'à 3m de haut, grandes feuilles en forme de cœur, tiges creuses semblables au bambou, vertes avec des taches rougeâtres. Plante qui se propage par le système racinaire.

Plante vivace présentant de très longues tiges (2 à 3m) flottantes, feuillage fin. Perte de biodiversité et d'habitats pour le poisson dans les lacs et leurs tributaires.



Offensive régionale de lutte à la berce du Caucase par les 9 OBV de la Chaudière-Appalaches depuis 2017.

Depuis 2020, projet-pilote de lutte par compétition végétale dans le parc nature-Domaine Taschereau (Sainte-Marie).

Lutte engagée au lac des Abénaquis par l'ARLA depuis 2016 et au lac Mégantic par l'APLM* depuis 2018. Mobilisation citoyenne, municipale, et universitaire (ULaval).

Pourquoi cette problématique est-elle priorisée?

Les EEE peuvent être dangereuses pour la santé humaine, et détériorer l'habitat de plusieurs espèces végétales et animales indigènes. De plus, la propagation de plantes exotiques envahissantes en bordure de cours d'eau menace la stabilité des berges, et augmente les risques d'érosion, de sédimentation, etc.

Comment agir?

- › Prévenir : éviter l'introduction et la propagation des EEE dans la région.
- › Surveiller : détecter l'arrivée de nouvelles EEE et suivre l'évolution des espèces déjà présentes et leurs effets.
- › Contrôler : éradiquer les EEE lorsque possible ou les contrôler pour atténuer les impacts négatifs qui leurs sont liés.

Causes et conséquences de cette problématique

